



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17/11/2017

Étaient présents : G.BELIN, L.PLASSIARD, P.VABRE, S.BARRAT, S.CHARNELET, RM.FELIU, S.ZURITA

Procuration : M.MEYNIER à S.CHARNELET et B.PELPAIRE à L.PLASSIARD

Absente : L.MOLINA

Secrétaire de séance : S. BARRAT

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 06/10/2017

À l'unanimité des présents et représentés le procès-verbal de la séance du 06/10/2017 a été adopté.

Décision Modificative n°2 du Budget Principal

A l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal accepte la Décision modificative du Budget principal.

Cession de la parcelle communale AD44

Le Conseil Municipal avec 2 votes pour, 5 votes contre et 2 abstentions, refuse la proposition estimant l'offre insuffisante et reste dans l'attente d'une nouvelle proposition

Cession de la parcelle communale AE43

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide de la cession de la parcelle et autorise M. le Maire à signer tous les actes.

Demande de subvention DETR pour les travaux de rénovation de la Salle Polyvalente

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'ETAT une aide financière au titre de la DETR 2018 pour les travaux de rénovation de la Salle Polyvalente.

Demande de subvention DETR pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées du centre du village

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide de solliciter auprès de l'ETAT une aide financière au titre de la DETR 2018 pour les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement des eaux usées du centre du village

Avenant à la DSP assainissement SAUR

Le Conseil Municipal décide de reporter sa décision à la prochaine réunion du Conseil Municipal.

Création d'un emploi en CDD pour accroissement temporaire d'activité

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide créer un poste en CDD pour accroissement temporaire d'activité.

Contrat de prestation de services pour la capture et prise en charge des carnivores domestiques sur la voie publique, transport des animaux vers le lieu de dépôt légal, gestion de la fourrière animale

À l'unanimité des présents et représentés le Conseil Municipal décide de reconduire le contrat avec la société SACPA pour une durée de 12 mois reconductible tacitement 3 fois (contrat forfait annuel 527.33 € HT) à compter du 01/01/2018 et autorise M. Le Maire à signer le contrat.

Présentation des rapports annuels 2016 sur le Prix de l'Eau et de la Qualité du service eau potable et du service assainissement non collectif et rapport du délégataire

Le Conseil Municipal prend acte de ces rapports

QUESTIONS DIVERSES

Ont signé au registre tous les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Maire,
Gérard BELIN

